

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 18/02/2020**

Année scolaire : 2019/2020

Numéro de séance : 4

Date de convocation : 10/02/2020

Présidence de : Xavier BUNEL, Principal

Quorum : 15

Nombre des présents : 24

Nombre d'absents excusés : 4

SOMMAIRE	Décision	page	Numéro d'acte	Pièces jointes	N°
DES QUESTIONS TRAITÉES	Avis Vote Extrait Motion			désignation	
1) Approbation du PV du CA du 26/11/19	Vote	1	30		
2) <u>Préparation rentrée 2020</u> : création et suppression de postes d'enseignants	Vote	1 - 2	23	Cf 3 annexes Cf annexe	
Organisation d'un séminaire pédagogique	Vote				
3) point sur les punitions	Vote	2 - 3	28		
4) modification des horaires de rentrée 2020 et du règlement intérieur (création du créneau 12h30-13h30)					
5) point sur le forum des métiers					
6) <u>conventions</u> :	Vote	3	26		
- nomination du délégué pour la protection des données personnelles	Vote	3	25		
M. Lavigne	Vote	3	24		

- médiathèque Arsac	vote	3	27
- piscine	vote	3	22
- jeunes en librairie			
DANE : convention avec la Délégation Académique au Numérique Educatif pour mise à disposition de matériel	Vote	3 - 4	21

7) DBM – nouvelles recettes

8) points dur les travaux :

- effectués par le Département

- effectués par le collège

- autres

9) questions diverses :

- bilan des heures de cours non
assurées au 1^{er} trimestre

- prévisions relatives au conseil
pédagogique

- rentrée 2020 : effectif CPE et AED

- rentrée 2020 : effectif du
personnel de restauration

- point sur les toilettes élèves

Signatures

Le Président

X. BUNEL

Les secrétaires de séance,

N. MOSCOPOULOS – X. ERISMANN

PRESENCE AU CONSEIL CF LISTE D'EMARGEMENT

Séance du : 18/02/2020

	Qualité	Titulaires	Suppléants		
			P	A	E
	Nom – Prénom	Nom-Prénom			
Administration	Chef d'établissement Adjoint Gestionnaire CPE				
Elus locaux	Collectivité de rattachement Groupement de commune Commune siège Commune siège				
Personnalité qualifiée					
Total					
Personnels de l'établissement	Personnels d'enseignement Personnels administratifs, techniques et ouvriers, sociaux et de sante				
Total					
Parents d'élèves et élèves	Elus parents d'élèves Elèves				
Total					

Le Conseil d'Administration du collège Panchon s'est réuni le mardi 18 février 2020 sous la présidence de M. Xavier Bunel, Principal. La séance a été ouverte à 17h39, le quorum étant atteint (23 membres présents).

Le secrétariat de séance est assuré par Mme Moscopoulos, représentante des personnels IATOSS et M. Xavier Erismann, représentant parent titulaire.

M. Le Principal explique à l'assemblée qu'il a reçu la notification DGH vendredi dernier seulement. M. Erismann indique que les documents ne sont pas toujours transmis en temps et en heure et que le conseil d'administration aurait pu être reporté pour non-respect du règlement intérieur. M. Le Principal confirme que les institutions sont parfois contradictoires et que c'est une vraie difficulté du fonctionnement de notre instance concernant la répartition des moyens. La répartition des moyens par discipline, qui est de la compétence du conseil d'administration sera finalisée fin mai.

Le prochain conseil d'administration est fixé au jeudi 9 avril 2020 et concernera le compte de résultat financier de l'année 2019. Le nouvel agent comptable du collège, Mme Branas, tient à assister au conseil d'administration des six collèges rattachés à l'agence comptable qui se dérouleront sur une période de 8 jours. Tout sera mis en œuvre pour envoyer les documents aux membres du conseil d'administration dans les délais du règlement intérieur.

1) Approbation du PV du CA du 26/11/2019 : vote

Mme Goyon demande que le numéro de séance soit inscrit sur l'invitation transmise aux membres du conseil d'administration et que les pages soient numérotées sur les procès-verbaux. Le règlement intérieur modifié n'a pas été transmis aux membres du conseil d'administration. M. Le Principal va le transmettre. Lors du conseil d'administration du 26/11/2019, Mme Bonnefis avait demandé que les questions diverses à l'ordre du jour soient transmises dans un délai de 48 heures avant la séance. Ce délai n'a pas été respecté. M. Le Principal répond que cela n'est pas toujours possible. Elles seront transmises aux membres à réception de celles-ci mais elles parviennent souvent dans des délais inférieurs à 48 heures sans pour autant refuser de les traiter. Il indique que les questions diverses peuvent être transmises entre les différents représentants.

M. Léglise revient sur le contenu du budget et demande s'il est nécessaire de reconduire chaque année le budget de 500 € prévu pour le PPMS. Oui car il faut renouveler ou compléter le stock (eau, scotch de camouflage...). L'argent non dépensé sur la ligne PPMS peut servir à un autre achat au service ALO.

Vote : pour à l'unanimité

2) Préparation rentrée 2020 : création et suppression de postes d'enseignants : vote (cf 3 annexes)

M. Le Principal présente aux administrateurs sur les effectifs d'élèves attendus à la rentrée et le nombre de classes arrêtés par Monsieur le directeur académique. Il présente le tableau de répartition des moyens par discipline qui en découle et précise qu'il restera un nombre assez conséquent d'heures à répartir entre les disciplines en fonction du projet pédagogique 2020-2021. La proposition de répartition des heures postes sont remontées au Rectorat afin de lui permettre de travailler sur les mutations dont les résultats seront connus mi-juin.

Mme Marino demande si les trois postes vacants en lettre moderne, anglais et espagnol sont des postes titulaires. M. Le Principal propose de demander que ces trois postes soient ouverts au mouvement.

M. Le Principal informe que le directeur académique a décidé de réduire le nombre d'HSE correspondant à une HSA (1 HSA = 30 HSE contre 36 HSE jusqu'alors). Mme Goyon souhaite savoir s'il s'agit d'une décision académique ou nationale. M. Le Principal répond que c'est une décision rectorale qu'il regrette car elle fait perdre de la souplesse à l'établissement dans la mise en œuvre de son projet pédagogique annuel. M. Le Principal ajoute que plusieurs rectorats appliquent déjà cette règle.

Mme Vignolles souhaite savoir si le document présenté au présent conseil d'administration fixe définitivement les heures de BMP. Non, un poste en BMP peut se négocier et peut être transformé en poste de stagiaire durant l'été, ce qui est une difficulté lors de la constitution des emplois du temps par M. Le Principal Adjoint.

Vote : pour à l'unanimité

Mme Goyon fait lecture de la motion des personnels d'enseignement et d'éducation associés aux parents d'élèves et relative aux moyens humains. (cf. annexe). Cette motion sera jointe au présent procès-verbal et transmise au cabinet de la Rectrice ainsi qu'au Département de la Gironde. M. Le Principal précise qu'il

a fait un courrier au secrétaire général adjoint en charge de la DOSU pour que la dotation du collège corresponde bien à la dotation théorique.

Organisation d'un séminaire pédagogique.

M. Le Principal a proposé l'organisation d'un séminaire pédagogique en commission permanente le jeudi 16 avril prochain de 15h30 à 18h30. Celui-ci a pour objet la préparation du projet pédagogique annuel 2020-2021. Après débat, il décide de procéder à un vote.

Vote : pour : 18 - contre : 1 - abstention : 4

M. Erismann demande si ce jour-là les bus scolaires seront avancés à 15h30. Une demande va être faite en ce sens mais rien n'est sûr. M. Erismann rétorque qu'au vu du manque de personnel AED, il est inenvisageable d'avoir tous les élèves en permanences de 15h30 à 16h30. Des enseignants font remarquer que lors du dernier séminaire organisé sur ce même créneau horaire les bus avaient été programmés une heure plus tôt.

3) Point sur les punitions : cf. annexe

M. Lejemtel présente son compte-rendu et explique la difficulté des retenues non faites.

Arrivée de Mme Got à 18h25 : 25 membres présents.

M. Erismann demande à M. Lejemtel si le fait de mettre un élève en retenue dans la classe ne va pas à l'encontre des préconisations de garantir un environnement favorisant le travail de cette retenue tant par l'encadrement que la concentration.

Mme Marino dit que certains font un concours de celui qui aura le plus d'observations et s'interroge sur l'efficacité et l'impact de ces observations.

M. Le Principal répond que le but de ce groupe de travail était de repreciser l'organisation des retenues (le soir, en journée TIG, ...)

Mme Marin demande si les parents sont informés lorsqu'un élève est en retenue durant la journée. M. Le Principal Adjoint répond que les retenues apparaissent sur Pronote dans l'emploi du temps de l'élève.

M. Erismann demande quelle est la sanction pour un élève qui fait l'école buissonnière. Selon le cas, un avertissement ou une journée d'exclusion. M. Erismann demande à ce que cela soit clarifié dans le règlement intérieur en précisant les conséquences en cas de retenues non faites.

Mme Savin quitte l'assemblée à 18h30 : 24 membres présents.

4) Modification des horaires de rentrée 2020 et du règlement intérieur (création du créneau 13h30 – 13h30) : vote

M. Le Principal rappelle que la création d'un créneau horaire en plus l'après-midi a été abordé lors de la dernière commission permanente. M. Blaess dit que c'est d'accord à condition que les élèves n'aient pas plus de 2 heures de cours nécessitant une concentration importante l'après-midi consécutives et demande comment cela va se passer pour maintenir les activités sur la pause méridienne. M. Le Principal répond qu'il n'y aura pas de discrimination et qu'il y aura des temps alignés pour le BIA, la chorale, ... Les élèves devront faire des choix pour pratiquer une activité comme c'est déjà le cas cette année mais auront accès à toutes les activités en fonction de leur choix. Il n'y aura pas d'impossibilité d'accéder à une activité en raison de cours. Le temps de pause méridienne de 1h30 et un maximum de 6 heures de cours pour les élèves de 6ème seront respectés. M. BLAESS et M. Erismann demandent une bonne répartition pour avoir le moins d'heures de permanence dans la journée et des mercredis sans heures de permanence. M. Le Principal entend la demande et reconnaît la compétence de son adjoint sur les emplois du temps. M. Erismann dit qu'il est inadmissible qu'un élève ait 2 heures de cours d'une même matière réparties en deux temps dans la journée car cette organisation ne permet pas l'élève de retravailler les notions apprises entre les cours et ce particulièrement pour les enseignements de langues vivantes. M. Le Principal répond qu'il organisera les emplois du temps au mieux en fonction du système de contraintes qu'il aura à gérer (nombre de salles, passages à la demi-pension, partages de postes sur plusieurs établissements...).

Mme Marin demande s'il est judicieux de garder le temps de récréation à 15h30. D'après les simulations, il ne serait pas judicieux de changer cet horaire.

M. Montminoux s'absente de l'assemblée à 18h49 : 23 membres présents.

M. Le principal précise que le règlement intérieur est réactualisé chaque année. Mme Marino demande l'ouverture des débats en janvier pour la reconduction de ce règlement intérieur.

Mme Train et Mr Blaess demandent à ce que la modification des heures de cours a été décidée à titre expérimental pour une année scolaire. M. Le Principal accepte de rajouter cette mention.

Vote : pour : 22 - abstention : 1

M. Montminoux rejoint l'assemblée à 18h52. 24 membres présents

5) Point sur le forum des métiers :

M. Le principal adjoint fait état des corps de métiers qui seront présents et qui sont équitablement répartis dans les différents secteurs d'activités. Ce forum se déroulera le vendredi 13 mars 2020 entre 9h00 et 12h00 et 13h30 et 16h30. Les élèves du collège de Castelnau de Médoc viendront à ce forum. Le chef cuisinier confectionnera un repas amélioré pour les participants. Il va prendre contact avec Mme Garnier secrétaire générale de la mairie d'Arsac pour l'aménagement du gymnase.

Mme Marino demande si les élèves doivent se pré-inscrire sur les différents pôles. Un document préparatoire a été remis aux professeurs principaux de 3^{ème}. Les élèves peuvent choisir jusqu'à trois métiers.

Un parent d'élève demande si la psychologue en orientation sera présente. Elle est en arrêt de travail mais le CIO de Pauillac pourra peut-être la remplacer. M. Montminoux est sollicité pour publier un article dans le journal sud-ouest. Cela dépendra de son emploi du temps.

M. Erismann demande si plus de parents ont répondu favorablement au forum par rapport à l'an dernier.

M. Le principal adjoint répond que le nombre est équivalent.

M. Songy quitte l'assemblée à 18h58. 23 membres présents

6) Conventions: 5 votes

- Nomination du délégué pour la protection des données personnelles – M. Lavigne :

Convention avec le Rectorat de Bordeaux relative au règlement général sur la protection des données (RGPD) qui impose la désignation d'un délégué à la protection des données pour l'ensemble des autorités et organismes publics. M. Lavigne est Directeur du service des affaires juridiques au Rectorat de Bordeaux.

Vote : pour : 22 - abstention : 1

- Médiathèque Arsac : Convention avec la mairie d'Arsac concernant l'organisation des actions de partenariat entre la bibliothèque municipale et le collège (classes et CDI).

Vote : pour à l'unanimité

- Piscine : convention avec la mairie de Blanquefort concernant la mise à disposition de deux lignes d'eau à la piscine municipale dans le cadre du projet « savoir nager » entre le 16 mars et le 25 mai 2020.

Vote : pour à l'unanimité

- Jeunes en librairie : convention avec le Département de la Gironde, la librairie de Corine à Soulac sur Mer. Une classe de 5^{ème} et une classe de 4^{ème} se déplaceront. Ils se verront remettre un bon d'achat de livres de 40 € (30 € offerts par la DRAC et 10 € offerts par le collège).

Vote : pour : 22 - abstention : 1

- DANE : convention avec la Délégation Académique au Numérique Educatif pour mise à disposition de matériel : convention au titre de la mise à disposition de matériel dans le cadre du concours « des drones pour les drôles » (prêt de 2 drones)

Vote : pour à l'unanimité

7) Décision Budgétaire Modificative – nouvelle recette (remboursement de la compagnie d'assurance du Département) : vote page 3/5

Madame l'adjointe gestionnaire informe les membres du conseil d'administration que la compagnie d'assurance du Département a envoyé un chèque de 2 065.85 € relatif au dédommagement de l'effraction de septembre 2018. Le dossier est désormais clôturé. Il s'agit d'une recette nouvelle non affectée à affecter au service ALO – Administration et Logistique – domaine Entretien.

Vote : pour à l'unanimité

8) Point sur les travaux :

- Programme des travaux qui seront effectués par le Département : CDI – mur légumerie – VMC toilettes élèves – remplacement du filet pare-ballons – réparation de la galerie couverte entre le collège et le bâtiment Vie Scolaire :

Madame l'adjointe gestionnaire informe l'assemblée que la restructuration complète du CDI s'effectuera cet été (plombier, électricien, plaquiste, revêtements sol et murs, fonds documentaire...). Une VMC dans les toilettes élèves de la cour va être installée.

Suite aux dégâts de la tempête du 3 novembre dernier, le filet à ballons du plateau sportif va être remplacé et la galerie va être réparée.

Mme Train et Mme Goyon demandent si les gouttières dans la cour EPS vont être changées. Si elles ne sont pas prises en charge par le Département, le collège fera peut-être le nécessaire.

Mme Got prend la parole :

Pour répondre à la question posée par l'assistante de prévention de la DSDEN, il n'y a pas de retour négatif à ce jour concernant le bilan amiante, mais une relance va être faite.

Le Département va doter la cuisine d'un steam (bain-marie) (25 000 €) et des travaux à hauteur de 85000€ sont prévus (CDI, mur mitoyen légumerie – local poubelles, VMC...).

Une salle de science va être équipée d'un évier et le cumulus va être remplacé.

Le collège va recevoir une dotation supplémentaire de 11932 € pour le remplacement des portes des sanitaires.

Le Département prévoit pour la rentrée 2020 un renfort en modulaires et le remplacement des salles préfabriquées est en discussion.

Mme Ladjili demande s'il serait possible d'installer un préfabriqué devant l'administration afin d'officialiser une loge d'accueil.

Monsieur le principal répond qu'il a prévu la mise en place d'une loge en salle 12 qui sera tenue par des agents avec des restrictions physiques importantes sur certains temps de la journée. Ils auront une formation sur l'accueil avec le CNFPT.

- Programme des travaux effectués par le collège : menuiseries – électricité – création d'une loge :

Madame l'adjointe gestionnaire annonce les travaux qui seront réalisés par l'établissement :

- remplacement des portes des toilettes de la cour et des portes des logements,

- réparation des volets roulants de la permanence,

- travaux d'électricité (création d'un bureau d'accueil : ouverture à distance du portillon – déplacement du déclenchement de la marche forcée de la lumière des couloirs – travaux sur l'armoire électrique de la cuisine pour lui permettre de supporter les nouveaux équipements de la lingerie),

- modification des postes téléphoniques du fait de la création du bureau d'accueil : un devis est demandé à l'entreprise qui a la maintenance du standard.

- hydro curage et passage caméra dans les canalisations situées en dessous des vestiaires agents, vestiaires EPS : le devis sera envoyé au Département car trois nettoyages ont été effectués depuis le début de l'année scolaire.

9) Questions diverses :

- Bilan des heures de cours non assurées au 1^{er} semestre :

M. Le principal adjoint fait état des heures de cours non assurées.

M. Erismann indique que cette question est posée par les parents d'élèves pour mesurer la problématique des heures manquées et son impact sur l'enseignement, et non par rapport au conflit social. Le détail de la répartition des heures supprimées ne présente pas d'intérêt pour les parents d'élèves.

M. Le principal répond qu'il y a forcément un impact sur l'enseignement et la mise en œuvre des programmes disciplinaires avec un total de 11 % des heures de cours qui n'ont pas été assurées. L'épidémie de grippe et de gastro entérite a également contribué à augmenter le nombre d'heures non assurées et par ailleurs,

cela a entraîné des relations éducatives pas simple avec les élèves. La direction est disposée à mobiliser tous les moyens dont elle dispose en heures supplémentaires aux professeurs pour remplacer ces heures. Cette période a été très très difficile pour le service Vie scolaire. Ce service est épuisé et ce sont les assistants d'éducation qui sont absents maintenant.

M. Erismann a le regret de constater que l'institution puisse surmener une équipe qui est déjà en sous effectifs

M. Le principal remercie tous les enseignants qui ont effectué des remplacements de courte durée et que le Rectorat est assez réactif. C'est un dispositif qui progresse bien dans l'établissement.

- Préconisation relative au conseil pédagogique :

M. Le Principal indique que le conseil pédagogique a un pouvoir de suggestion. Concernant les compétences et les mentions qui doivent apparaître sur les bulletins, il fait lecture de l'Arrêté du 31 décembre 2015 fixant le contenu du livret scolaire de l'école élémentaire et du collège et notamment de ses annexes 2 et 3 (cf annexe).

M. Blaess intervient pour dire que la conservation ou non des mentions sur les bulletins a été votée en conseil pédagogique alors que ce dernier n'a qu'un pouvoir de suggestion. Cela aurait donc dû être voté en conseil d'administration. Mme Goyon confirme et Mme Train dit avoir été surprise de voter les mentions en conseil pédagogique.

M. Le principal demande aux représentants des enseignants présents s'ils souhaitent que cette question sur les mentions soit posée à l'ordre du jour du prochain conseil d'administration. Les avis sont partagés. Si l'équipe enseignante se met d'accord, M. Le principal soumettra en conseil d'administration avec un conseil pédagogique en amont, puis il arrête le débat en rappelant que c'est le conseil pédagogique qui a la main.

- rentrée 2020 : moyens en CPE et AED :

Le collège est en attente de la décision arrêtée par Madame la rectrice. Une demande a été faite par M. le principal auprès de la DOSU pour que la dotation tienne compte de la hausse des effectifs.

- rentrée 2020 : effectif du personnel de restauration :

Le collège compte à ce jour 681 élèves demi-pensionnaires et on prévoit 50 élèves demi-pensionnaires en plus l'an prochain.

Mme l'adjointe gestionnaire a été reçue ce jour au Département pour organiser la fin de l'année scolaire avec des moyens humains suffisants. Les trois contrats CAE, l'aide à l'agent d'entretien, le mi-temps accordé pour cette année sont reconduits l'an prochain. Une demande de création de poste de contractuel à temps complet sur le budget supplémentaire de juin a été demandée par le Département qui aura une réponse en juin. Si cette requête n'aboutissait pas, il y aurait au moins un mi-temps au service restauration.

Cette création de poste serait provisoire et disparaîtrait avec l'ouverture du collège au Pian Médoc. Le collège conserve la mise à disposition d'un personnel par une association de réinsertion.

- point sur le mobilier : M. le principal informe que le Département va renouveler le mobilier de la salle des professeurs, investir dans une banque d'accueil pour le bureau vie scolaire. Mme Mégnac viendra au collège pour le choix du mobilier par les personnels. Les enseignants de science physique vont avoir le chariot demandé. Le Département valide la cellule de refroidissement mais le petit modèle. Mme Mauricio dit que la cuisine souhaite avoir un grand modèle afin de permettre de faire des desserts. Le petit modèle ne servira pas donc l'équipe de cuisine préfère attendre 6 mois de plus et obtenir une grande cellule de refroidissement. Mme l'adjointe gestionnaire précise qu'elle a demandé à une personne du service équipement des cuisines de venir au collège pour en discuter.

- point sur les toilettes élèves :

M. le principal informe l'assemblée que les toilettes modulaires ne sont pas accessibles aux élèves à ce jour car les travaux demandés à la société Algéco ne sont toujours pas réalisés. Seuls les sanitaires en « dur » sont ouverts. M. Blaess fait remarquer qu'il y a le même nombre de toilettes que l'an dernier avec plus d'élèves au collège. M. Lejemtel répond que l'ouverture de sanitaires supplémentaires nécessiterait de libérer un AED pour surveiller et cela ne serait peut-être pas toujours possible.

M. le principal apporte une réponse pragmatique : il a constaté que lorsque les élèves vont aux toilettes sur le temps des récréations et de la pause méridienne, juste pour aller aux toilettes, il n'y a pas de file d'attente. Mme Marino dit que les filles ne veulent pas utiliser les toilettes car il n'y a pas de papier wc. Mme Pernègre répond qu'il y en a régulièrement et suffisamment et cite en exemple le gaspillage de rouleaux enlevés des distributeurs par les élèves pour être jetés dans les cuvettes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h42.